

# LE DELEGUE

*du personnel*

12<sup>e</sup> ANNEE — MENSUELRédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10<sup>e</sup>)

## PAIX EN ALGERIE PAR LA NEGOCIATION

**M**ALGRE l'interdiction, par le gouvernement, du Congrès National pour la Paix en Algérie, les organisateurs, représentant un éventail très large d'organisations politiques et syndicales, d'associations et de mouvements divers et en provenance de 75 départements, ont pris une décision très importante : l'organisation d'une **GRANDE JOURNEE NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX IMMEDIATE EN ALGERIE PAR LA NEGOCIATION** fixée au 28 juin prochain.

Ainsi la mesure d'interdiction qui a frappé le Congrès au moment même où un des porte-parole les plus influents des ultras, Alain de SERIGNY, était libéré et alors que sont tolérées, dans le pays, les réunions et assemblées des partisans de la guerre à outrance et des ennemis avérés des libertés et de la classe ouvrière n'a pas empêché qu'intervienne une décision qui est la concrétisation d'une volonté de plus en plus affirmée dans l'opinion publique, dans les masses populaires et notamment dans les rangs de la classe ouvrière que soit mis fin à la guerre d'Algérie.

Cette décision se situe dans une période qui connaît d'amples mouvements revendicatifs mais également un développement sérieux des initiatives unitaires pour la paix en Algérie par voie de négociation. Les exemples cités par ailleurs, en sont l'éclatante illustration.

Le Général de GAULLE, dans sa récente déclaration, a affirmé qu'on « ... ne conteste plus nulle part que l'autodétermination des Algériens quant à leur destin soit la seule issue possible de ce drame... ».

Venant après ses prises de position définies au cours de la tournée des popotes en février dernier, lesquelles, on s'en souvient, marquaient un net recul sur sa déclaration du 16 septembre 1959, l'accent mis par le Général de GAULLE à l'affirmation du principe d'autodétermination tient compte de la volonté de paix qui anime l'opinion publique et en particulier la classe ouvrière. Malheu-

reusement, une fois de plus, il est resté muet sur les garanties indispensables qui doivent être arrêtees par les deux parties en conflit.

Pour le moment donc le problème reste entier et la décision de faire du 28 juin une grande journée nationale pour la PAIX en Algérie n'en a que plus de valeur.

Les représentants des diverses organisations ont insisté sur l'ampleur que devra revêtir cette journée d'action. Pour ce faire ils ont laissé à chacune des organisations représentées, le soin d'envisager elles-mêmes les formes les plus adéquates pour donner le maximum d'efficacité à l'action durant cette journée en fonction des particularités qui leur sont propres.

Le Bureau Confédéral a approuvé sans réserve la décision prise par l'Assemblée du 12 juin dernier.

Les organisations confédérées et les délégués du personnel pour ce qui les concerne auront à cœur de tout mettre en œuvre pour assurer dans les meilleures conditions la participation massive des travailleurs à la journée nationale sous les formes les plus diverses en tenant compte que l'expression la plus élevée de l'action est le débrayage

et l'arrêt de travail selon les conditions propres à chaque entreprise, chantier et bureau.

L'organisation de l'action de base de la plus large unité doit être une préoccupation de la part de nos militants. Toutefois il ne faut pas subordonner à ces prises de contact les dispositions à prendre pour que les organisations C.G.T. s'expriment, fassent connaître leur opinion et leurs propositions sur la forme de l'action qui devra avoir lieu dans la journée du 28 juin.

Le souci de tous doit être **LA PARTICIPATION MASSIVE DES TRAVAILLEURS** à la Journée Nationale d'action pour la **PAIX IMMEDIATE EN ALGERIE PAR LA NEGOCIATION**.

par  
**L. MASCARELLO**  
Secrétaire de la C.G.T.

# 28 JUIN : GRANDE JOUR

## pour la paix immédiate

### Déclaration de la C.G.T. sur le problème algérien

Le 1<sup>er</sup> février 1960, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales ouvrières et universitaires, les travailleurs salariés et les étudiants de France ont exprimé par un arrêt national du travail leur condamnation « de l'action délibérée des groupements factieux responsables des événements d'Alger » du 24 janvier et les jours suivants, « leur attachement au principe de l'autodétermination et son application loyale en Algérie » et « leur volonté de maintenir vivants dans la vie nationale les principes fondamentaux de la démocratie ».

Depuis lors, les événements ont évolué de telle sorte que les responsables des événements d'Alger n'ont pas encore été condamnés et que leur condamnation ultérieure paraît douteuse, que la perspective d'une application loyale du principe de l'autodétermination semble abandonnée et que de nouvelles atteintes ont été portées à l'application de principes fondamentaux de la démocratie tandis que les ultras rassemblent à nouveau leurs forces.

A cette évolution de la situation, les organisations syndicales ouvrières et universitaires ont réagi de façon concordante, et notamment en réaffirmant la nécessité de pourparlers avec les représentants des combattants nationalistes algériens sur les conditions d'un cessez-le-feu y compris celles relatives à une application loyale du principe de l'autodétermination.

Dans la situation actuelle, au lendemain des élections cantonales en Algérie, alors que se prépare le Congrès national du 12 juin pour la paix en Algérie et qu'est annoncée une nouvelle déclaration du Président de la République, la C.G.T. réaffirme pour sa part son entière fidélité aux termes de l'appel à l'arrêt national du travail du 1<sup>er</sup> février et, par conséquent, se prononce à nouveau et solennellement :

- pour la condamnation de tous les responsables des événements du 24 janvier et des jours suivants ;
- pour une application loyale du principe de l'autodétermination, en commençant par l'acceptation de pourparlers sur les conditions d'une telle application ;
- pour la défense active des principes fondamentaux de la démocratie, et à fortiori contre toute nouvelle tentative de coup de force.

Sur cette base, la C.A. de la C.G.T. a saisi les autres organisations syndicales de la proposition de constituer, au plan national, un Front Syndical Commun qui appellerait au développement de l'action unie des travailleurs salariés et des étudiants pour la réalisation des objectifs précités, qui recommanderait à cet effet la constitution de cartels intersyndicaux à tous les échelons du mouvement syndical, et notamment au niveau des Unions Départementales et des Unions Locales, l'action unie pouvant revêtir les formes les plus diverses : pétitions, meetings, manifestations, arrêts de travail, etc., y compris un nouvel arrêt national du travail.

La C.G.T. a enregistré à ses propositions des réactions favorables de la F.E.N., du S.G.E.N. et de l'U.N.E.F. Elle salue les accords intersyndicaux déjà réalisés, notamment :

Bouches-du-Rhône : C.G.T. - C.F.T.C. - F.E.N. - S.N.I. - U.N.E.F. - S.G.E.N.

Loire-Atlantique : C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - S.N.I. - F.E.N.

Haute-Garonne : C.G.T. - C.F.T.C. - F.E.N. - S.G.E.N. - U.N.E.F. - Comité des jeunes agriculteurs.

Isère : C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - F.E.N. - U.N.E.F.

Puy-de-Dôme : C.G.T. - C.F.T.C. - F.E.N. - S.N.I. - U.N.E.F. - J.E.C. - C.G.A.

Ille-et-Vilaine : C.G.T. - F.E.N. - U.N.E.F. - P.C.F. - P.S.U. - S.F.I.O.

Indre-et-Loire : C.G.T. - C.F.T.C. - F.O. - F.E.N.

Elle appelle à multiplier de telles réalisations dans tout le pays et à développer les prises de position, les actions et la pression communes pour l'acceptation de pourparlers avec le F.L.N. et pour la paix en Algérie par une application rapide et loyale du droit à l'autodétermination.

3 juin 1960.

Après la scandaleuse interdiction du Congrès National pour la paix négociée en Algérie contre laquelle il élève une vigoureuse protestation, le Bureau Confédéral salue la décision prise cependant par le Centre de Coordination d'organiser le 28 juin une grande Journée Nationale d'Action pour la Paix immédiate en Algérie par la négociation.

Il approuve l'engagement pris par ses représentants au Centre de Coordination d'apporter la participation totale de la C.G.T. pour faire du 28 juin une grande Journée d'action unitaire pour la paix en Algérie.

Le Bureau Confédéral appelle les organisations et les militants de la C.G.T. à prendre sans tarder toutes les initiatives pour populariser la Journée auprès des travailleurs, pour proposer — en tenant compte de la situation particulière à chaque entreprise, localité, département — les formes d'action qui correspondront à cette situation : pétitions, délégations, assemblées et meetings, débrayages et arrêts de travail, manifestations de rues : à poursuivre et multiplier parallèlement leurs efforts et propositions en direction des autres organisations syndicales afin que les diverses actions présentent le plus large caractère unitaire.

La volonté des travailleurs de voir s'organiser, dans l'unité, l'action pour la paix en Algérie s'est traduite déjà dans 39 départements où des réalisations unitaires allant dans le sens du Front

## DECIS

### prise le 12 Juin 1960 par les de Coordination pour

*La guerre d'Algérie tue, elle oppose cruellement et inutilement deux pays, elle sacrifie deux jeunessees.*

*La guerre d'Algérie est la cause de terribles misères, de dégradations morales, d'atteintes innombrables à la vie et à la dignité humaine. Elle engendre une répression de plus en plus brutale et entame nos libertés, elle engloutit des milliers de milliards et compromet tout l'avenir de la nation. Sa poursuite ruine toujours davantage l'honneur et l'intérêt de la France.*

*La guerre d'Algérie n'a que trop duré.*

*La guerre d'Algérie doit cesser.*

**LA PAIX EST IMMEDIATEMENT POSSIBLE.**

*Pour cela, le gouvernement français doit engager immédiatement la négociation sur le cessez-le-feu et les garanties qui permettront aux Algériens d'exercer librement le droit à l'auto-*

# JOURNÉE NATIONALE D'ACTION

## Immédiate en Algérie par la négociation

Syndical Commun ont été enregistrées sur le plan de localités et de départements. Par ailleurs, elle s'exprime également dans un nombre croissant d'entreprises.

L'exigence de la paix immédiate en Algérie par la négociation du cessez-le-feu et des garanties de l'autodétermination grandit dans le pays.

A ce sujet, la déclaration du Général de Gaulle reste muette sur une importante question : celle de pourparlers, préalablement au cessez-le-feu, sur les garanties et conditions d'une application pleinement loyale du droit à l'autodétermination. Cependant, tenant compte de l'ampleur croissante de l'opposition ouvrière et populaire à la guerre d'Algérie, elle revient, avec certaines précisions, à l'affirmation de « l'autodétermination comme seule issue possible à la guerre » après des pourparlers sur les conditions techniques du cessez-le-feu.

Dans ces conditions, le rétablissement de la paix en Algérie par la négociation exige plus que jamais l'action des masses populaires, au premier rang desquelles doivent se placer résolument les travailleurs.

Par une participation active de la classe ouvrière à l'action unie de toutes les forces de paix, la Journée du 28 juin marquera une étape importante sur la voie de la paix en Algérie.

Communiqué de la C.G.T., 15 juin 1960.

# SSION

## Assises du Centre National de la Paix en Algérie

d'autodétermination qui leur a été publiquement reconnu par la France.

Cette négociation est la seule issue à la guerre, les Français ont pour devoir de l'exiger.

**ILS LE FERONT ENSEMBLE LE 28 JUIN 1960, AU COURS D'UNE GRANDE JOURNÉE NATIONALE D'ACTION POUR LA PAIX IMMÉDIATE EN ALGÉRIE PAR LA NÉGOCIATION.**

Que ce jour, s'exprime, sous toutes les formes, dans les villes, les villages, les entreprises, la volonté des citoyens français d'en finir avec cette guerre.

Que ce jour, à travers la France entière, se multiplient les assemblées, meetings, délégations, manifestations de rue.

**TOUS À L'ACTION POUR LA PAIX IMMÉDIATE EN ALGÉRIE PAR LA NÉGOCIATION !**

## L'unité pour la paix négociée en Algérie se développe

Nous donnons ci-dessous, pour information, un tableau résumant les initiatives, réalisations et actions unitaires à l'échelon départemental et local, portées à notre connaissance dans la dernière période (information portant jusqu'au 15 juin 1960).

40 accords départementaux ou locaux ont été réalisés dont :  
23 avec la C.F.T.C. ;  
14 avec Force Ouvrière ;  
31 avec les Enseignants (il convient de noter que pour ceux-ci il s'agit soit de l'ensemble des organisations d'enseignants, soit de la F.E.N., du S.N.I. ou autres S.N.E.T. - S.N.E.S. - S.G.E.N., etc.).

\*\*

Relevons, parmi d'autres, les actions suivantes :

### CORREZE

A l'initiative de la C.G.T., une semaine d'action pour la paix en Algérie a été organisée du 25 au 30 mai — 15 délégations d'entreprises de Brive se sont rendues à la sous-préfecture. Les cheminots ont adopté une motion signée par les représentants des syndicats C.G.T. - C.F.T.C. - F.O.

### COTE-D'OR

Débrayage d'une heure à 95 % à la poudrerie de Vonges.

### HERAULT

Signature de pétitions dans les syndicats de Béziers.

### INDRE-ET-LOIRE

Meeting unitaire le 7 juin.

### ISERE

Manifestation de rue à Grenoble avec 3.000 personnes à l'issue d'un meeting.

### LOT-ET-GARONNE

Journée d'action pour la Paix en Algérie le 20 mai à l'initiative de l'U.D. C.G.T.

Durant cette journée il faut noter en particulier l'arrêt de travail d'une demi-heure chez Granges, à Agen, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.T.C., Autonomes, la délégation unitaire (C.G.T. - C.F.T.C. - F.O.) des cheminots de Marmande et les nombreuses délégations qui se sont rendues auprès des Maires des diverses localités et aux sous-préfectures de Nérac, Villeneuve et Marmande.

### MEURTHE-ET-MOSELLE

Grand rassemblement à Nancy le 4 juin à l'appel du Cartel d'action pour la paix en Algérie, qui comprend notamment la C.G.T., le syndicat C.F.T.C. des P.T.T., le S.N.I., la F.E.N. et

### RHONE

Appels communs C.G.T., C.F.T.C., F.O. dans de nombreuses entreprises.

\*\*

Pour préparer dans les meilleures conditions la Journée Nationale du 28 juin prochain, multipliez les assemblées, les réunions, des prises de parole ; faites adopter dès à présent des motions, des résolutions, décidez de la forme d'action la plus efficace pour cette journée.

Que les organisations et militants de la C.G.T. prennent les initiatives qui s'imposent.

# Un zappel nécessaire

**La C.G.T. fidèle aux traditions anticolonialistes de la classe ouvrière française, a dès les premiers jours de la répression pris pleinement position en faveur du peuple algérien pour son indépendance.**

— Rappelons que le Congrès Confédéral de juin 1953 réaffirmait « que la C.G.T., organisation au caractère anticolonialiste nettement affirmé reconnaît et soutient le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

— Le 3 novembre 1954, c'est-à-dire deux jours après les événements de l'Aurès, le Bureau Confédéral indiquait :

« S'élevant contre une répression colonialiste qui ne saurait rien résoudre, mais ne pourrait au contraire qu'aggraver la situation, le Bureau Confédéral déclare que c'est seulement dans la voie de la satisfaction de ces revendications et des aspirations nationales qui y sont liées que doit être cherchée la solution des problèmes dont les événements en cours attestent la gravité et l'urgence ».

— Le 9 novembre 1954, la résolution du C.C.N. sur la situation en Algérie précisait que... « la solution se trouve dans la satisfaction des justes revendications et des légitimes aspirations des masses algériennes ».

— Le 15 novembre 1954, « Le Peuple » publie un important article sur la situation en Algérie démontrant que : « Ce mouvement national unanime lutte pour la suppression du régime colonial imposé par la force des armes, pour le respect de la personnalité algérienne et le droit pour le peuple algérien de disposer librement de lui-même ».

— Le 29 juin 1955, puis le 6 juillet, le Bureau Confédéral à l'occasion de la célébration du 14 juillet appelle les travailleurs à affirmer notamment « leur solidarité entière avec les peuples d'A.F.N., à réclamer la suppression de la loi sur l'état d'urgence, l'arrêt de la répression, le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, y compris leur droit à l'indépendance ».

La C.A. du 19 juillet 1955, appelle à nouveau « les travailleurs français à exiger avec plus de force... le retrait des forces armées envoyées en Algérie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1954, l'ouverture de négociations avec les représentants authentiques des peuples algérien et marocain en vue de la satisfaction de leurs légitimes aspirations sociales et nationales ».

Dans « Le Peuple » du 1<sup>er</sup> octobre 1955, le Camarade DUFRI-CHE précise que : « ce ne sont pas seulement des questions économiques et sociales, comme le disent et l'écrivent beaucoup de ceux qui cherchent une issue aux événements actuels, qui sont à la source du problème algérien. C'est avant tout une affaire politique et seulement la négociation avec les représentants qualifiés du peuple algérien est à même d'y apporter une solution valable ».

Il termine en appelant à « unir tous les Français dans une campagne pour la solution négociée du problème algérien ».

Le 13 octobre 1955, la Commission Administrative constate que « malgré l'opposition sans cesse grandissante de l'immense majorité de la nation, le Gouvernement maintient et aggrave la politique de répression et de guerre pratiquée en Algérie au bénéfice exclusif d'une poignée de colonialistes ».

Le 6 novembre 1955, la C.G.T. participe à la Rencontre Nationale pour l'étude et la solution négociée du problème marocain et du problème algérien.

Les premiers accords réalisés avec des organisations de base F.O. et C.F.T.C. sont signalés.

Le C.C.N. de décembre 1955, qui salue la victoire remportée par le peuple marocain pour son indépendance, note que des pro-

grès sont réalisés pour faire comprendre à tous le droit du peuple algérien, comme celui du peuple marocain ou tunisien, d'être libre.

Le 8 février 1956, le Bureau Confédéral « affirme avec force qu'un cessez-le-feu est possible. Pour y parvenir le Gouvernement se doit de reconnaître le « fait national algérien »... Il appelle les organisations syndicales, les militants, les travailleurs eux-mêmes à appuyer l'action des comités pour la solution pacifique ».

« Le Peuple » du 1<sup>er</sup> août 1956 lance un appel pour que des millions de Français répondent à l'appel du Mouvement de la Paix, pour une campagne de signatures.

De nombreux exemples d'appels unitaires avec F.O., la C.F.T.C. et les enseignants sont cités.

Le 17 octobre 1956 une délégation de la C.G.T. conduite par le Camarade Lucien MONJAUVIS se rend en Algérie transmettre aux Camarades de l'Union Générale des Syndicats Algériens (U.G.S.A.) les sentiments de solidarité de la classe ouvrière française.

Le 24 octobre 1956 la C.A. proteste contre l'arraisonnement au-dessus de la Méditerranée, par les autorités françaises, d'un avion marocain qui transportait de Rabat à Tunis, en négociateurs les leaders du F.L.N. algérien.

Elle appelle à l'organisation de protestations.

Le C.C.N. des 22 et 23 novembre 1956 « exprime aux organisations syndicales d'Algérie et à leurs militants, victimes d'une cruelle répression, l'expression de la fraternelle solidarité des travailleurs français ».

« Il constate la faillite totale de la politique dite de pacification et l'aggravation de la situation en Algérie et dans toute l'Afrique du Nord.

« Il renouvelle son appel à tous les travailleurs, pour qu'ils amplifient leur action afin d'obliger le gouvernement à tenir compte de la volonté populaire si clairement exprimée lors des élections du 2 janvier 1956 ».

Du 20 au 27 janvier 1957 se déroule une semaine d'action à l'appel du Mouvement de la Paix. La C.G.T. et ses organisations déploient à cette occasion une grande activité.

En juin 1957, au 31<sup>e</sup> Congrès de la C.G.T., dès le début de son rapport, Benoît FRACHON note que : « la guerre d'Algérie domine la situation politique. Non seulement elle coûte 1 milliard par jour, mais autour d'elle se développent la réaction, le chauvinisme exaspéré des classes dirigeantes, les organisations fascistes. Elle constitue une grave menace contre les libertés démocratiques, car elle s'accompagne de mesures réactionnaires dans le domaine politique et social et déclenche les pires violences ».

Du 7 au 14 avril 1957, à l'appel de la Fédération Syndicale Mondiale se déroule une semaine d'action ouvrière internationale pour la paix en Algérie. La classe ouvrière française à l'appel de la C.G.T. y répond massivement par des actions multiples et variées.

Dans les années qui suivirent les actions se firent plus nombreuses. Elles se déroulaient dans une unité de plus en plus renforcée. Les initiatives étaient prises tant à l'échelon des entreprises, que des localités, voire des corporations et des départements. Elles conduisirent au magnifique succès de l'arrêt national du travail du 1<sup>er</sup> février 1960 qui fut une étape importante dans le renforcement de l'unité pour la lutte en faveur de la Paix en Algérie.

